

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

2026-020/E.C

Nous, **Anne-Lise DUFOUR-TONINI**, Maire de la Ville de DENAIN,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'empêchement de Mesdames et Messieurs les Adjoints, Officiers de l'état-civil le 11 avril 2026.

ARRETONS :

ARTICLE 1^{er} – **Monsieur Joshua HOCHART**, Conseiller Municipal, a délégation, pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'Officier de l'état civil de la Ville de DENAIN le 11 avril 2026.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de VALENCIENNES, et remis à l'intéressée.

Fait en l'Hôtel de Ville de DENAIN, le 7 avril 2026.

Le Maire,



Certifié exécutoire par Madame le Maire contenu
De la publication le **9 AVR, 2026**
Acte non soumis à la transmission